

Rapport accablant sur le passé colonial de la Belgique

RFI, 29/10/2021 Belgique : les experts rendent un rapport accablant sur le passé colonial du pays. D'après les experts, qualifié d'accablant par ses premiers lecteurs, le rapport rendu par la Commission spéciale se penche sur 80 ans d'histoire coloniale belge en Afrique centrale pour rétablir une vérité historique. Il y a trois pays dans le passé colonial belge, le Congo-Kinshasa de 1885 à 1960, et le double protectorat du Ruanda-Urundi après la défaite allemande de 1918 jusqu'en 1962. Le colonialisme belge a été dominé par la brutalité.

Les experts mandatés par la « Commission spéciale chargée d'examiner l'état indépendant du Congo et le passé colonial de la Belgique au Congo, au Rwanda et au Burundi, ses conséquences et les suites qu'il convient d'y rattacher » viennent de rendre leur rapport aux parlementaires de la Chambre des représentants. Racisme, brutalité, travail forcé... Tout au long des 689 pages de leur rapport, les historiens dressent un tableau sombre de la présence des Belges en Afrique centrale : travail forcé, brutalité, violences, contrainte permanente, imposition de lois qui ont modifié durablement les sociétés traditionnelles, en particulier avec le rabaissement du rôle de la femme, et le racisme comme fondement de l'administration coloniale. Les routes et autres infrastructures n'ont pas servi à développer les colonies, mais à permettre l'exploitation des ressources pour leur exportation vers la Belgique. Des pillages des dépouilles de la colonisation au XIXe siècle jusqu'à l'agriculture ou les mines 80 ans plus tard, il est question de mise en valeur du territoire au profit de la métropole. La deuxième partie du rapport recommande spécifiquement des réparations que la Belgique devrait mettre en place, par exemple présenter des excuses officielles qui aillent plus loin que les regrets formellement exprimés par le roi Philippe en son nom personnel, ou encore restituer des milliers d'objets africains présents dans les musées belges. Une loi est d'ailleurs prévue pour le début de l'année 2022 sur ce point. Les parlementaires de la commission spéciale devront en outre, selon les auteurs du rapport, examiner la question de réparations financières. « Toutes les luttes qui ont été menées ont réclamé un travail de fond, structurel, qui régle les contentieux du passé et les problèmes du présent. On a un rapport de qualité, qui va au fond des choses. On va prendre le temps de l'étudier. Les décisions politiques qui seront prises devront tenir compte de la qualité de ce travail. » Calvin Soiresse Njall - Réaction sur le rapport du passé colonial belge Avec notre correspondant à Bruxelles, Pierre Benazet

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});